



Compeyre, le 24 janvier 2024

Bonjour à Tous

Je vous présente au nom de toute l'équipe du GDSA12 nos meilleurs vœux pour 2024.

Je vous invite à participer, en présentiel, à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 2 mars 2024 9h30 au Lycée Charles CARNUS Avenue de Saint Pierre - Bourran 12035 Rodez.

L'ordre du jour de l'A.G. sera : approbation du CR l'AG 2023 / rapport moral (bilans d'activité et financier), questions diverses. Il faudra également élire des membres du conseil d'administration (CA) dont le Vice-Président en remplacement de Serges Henry qui est décédé le 19 mars 2023, son intérim a été assuré avec brio par Stéphane Bourdon. Il faudra élire un nouveau secrétaire car Gisèle Onno est démissionnaire. Un nouveau membre du CA doit être élu car Michel Rives est démissionnaire. Lionel Lafon qui a été élu en 2021 pour une durée de 3 ans doit être réélu.

Comme chaque année, **le matin, nos vétérinaires conventionnés au GDSA12** nous feront une présentation sur un sujet d'ordre sanitaire. L'après- midi, ils réaliseront une séance dédiée aux TSA mais à laquelle tout le monde pourra assister.

Le **déjeuner aura lieu au restaurant l'atelier** ZA de bel air 2036 rue des Charpentiers 12000 Rodez **Réserver votre place auprès de Jean blanchot le plus vite possible** un minimum de 25 réservations est nécessaire avant le vendredi 26 février.

En 2023 le GDSA12 a fonctionné à plein régime, un gros effort a été fait pour la communication soit directement par courriel, soit grâce à notre site web qui est régulièrement mis à jour https://gdsa12.fr, soit par des émissions de télévision sur les chaines locales et nationales et par de nombreux articles de presse.

Les visites sanitaires dans le cadre du PSE ont été de 80 grâce à l'implication de nos 20 TSA et de nos deux vétérinaires conventionnés.

Nos deux ruchers écoles et nos trois ruchers la santé de l'abeille ont proposé des formations sur le varroa avec l'aide de la Section Apicole de la Fédération Régionale des GDS d'Occitanie (SA de FRGDS) et des fonds FEADER. Le Dr Vétérinaire Arrate Cabrero de la Société ANDERMATT est venu faire une démonstration des produits anti varroa notamment des différents modes d'utilisation de l'acide oxalique par sublimation, dégouttement et aspersion. Les ruchers écoles du Champ des Chartreux à Villefranche et du CDT François Lanteri à la Cavalerie ont formé une nouvelle promotion d'apiculteurs.

L'année apicole 2023 a été moyenne. Au printemps des gelées ont perturbées la floraison des vergers. En été la sécheresse s'est installée et l'essentiel des miellées a eu lieu avant juillet. Dans certains secteurs les nuées de papillons de pyrales du buis ont ruiné les miellées de tilleul et de châtaignier.

Le frelon asiatique a été présent toute l'année dans les villes. Il a été discret à la campagne jusqu'en automne. Au mois de novembre des ruchers ont été décimés. Cette année, dès que la température atteint 14°C le GDSA12 vous encourage à piéger les fondatrices avec des pièges sélectifs, en renouvelant régulièrement les appâts et en arrêtant le piégeage en cas de capture d'insectes non ciblés. Le GDSA12 s'est muni d'une troisième perche anti frelon et des nouveaux perchistes ont été formés. Une nouvelle cellule de destruction a été créée dans le sud—ouest du département. Chaque année nous faisons appel à des volontaires pour passer le certibiocide pour former une nouvelle cellule de destruction. Quand nous avons connaissance d'un nid à proximité d'un rucher d'un de nos adhérents nous intervenons pour le détruire.

Des mortalités massives ont été signalées dans certains gros ruchers. A la fin de l'année des visites OMAA ont été faites. Des prélèvements ont été réalisés pour l'analyse des pathogènes et de substances nocives. Nous sommes en attente des résultats officiels des analyses.

Si vous avez des mortalités massives ou des affaiblissements avertissez votre TSA et n'hésitez pas à contacter le numéro unique de l'OMAA 05 31 60 91 91. Un vétérinaire d'astreinte vous orientera vers le service compétent et prendra en charge votre déclaration. Des analyses sur les abeilles ou les matrices apicoles pourront être réalisées si nécessaire et prises en charge.

Merci aux organismes donneurs de subvention : à la Région via la FRGDS, au Conseil Départemental, à la DDetsPP, à la mairie de Villefranche de Rouergue et au crédit agricole, au CSA de la 13^{eme} DBLE. Ces subventions sont utilisées pour assurer notre mission.

La baisse des subventions et l'inflation nous ont contraint à augmenter le tarif de la cotisation de 3€.

Le Président du GDSA12 Jean Blanchot

jean.blanchot12@orange.fr https://gdsa12.fr/

GDSA12 4 Impasse Anastasie 12520 Compeyre

















POUVOIR

Pour l'assemblée générale du 02 mars 2024 Groupement de Défense Sanitaire Apicole de l'Aveyron

Je soussigné(e),	donne, pour l'Assemblée Générale du GDSA12 du samedi 2 mars 2024,		
donne pouvoir à	ou à défaut à		
	Fait à		
	Le		
	Sign	ature (obligatoire)	

RAPPEL : le nombre de pouvoirs est limité à 2 par personne présente pour voter. Les pouvoirs incomplets seront considérés comme nuls.















Nom Prénom* :				
Adresse*:	CI	P:		
Ville				
Téléphone* (indispensable) :@	Email*: (indispensable afin que l'on vous tienne informé des actions et réunions à l'initiative du GDSA 12)			
Localisation du rucher* :		CP :		
:	* mentions obligatoires			
Cotisation 2024 (à retourner avant le 1 ^{er} juin 2024)				
Tarif cotisation obligatoire :	.		4= 6	

Cotisation 15€ 15 € + 0,35 € par ruche traitée Ex : pour 10 ruches traitées : 15+(10x0,35) = 18,50 € Nombre de ruchesX 0.35 € Une ruchette compte comme une demi-ruche Adulte 38€ Adhésion aux 2 ruchers-école du GDSA: La Cavalerie - 13° DBLE Pour autre membre de la famille 20€ Villefranche de Rouergue 20€ Pour une seconde inscription

Mineur + de 7 ans accompagné

après accord par mail de place disponible à : <u>jean.blanchot12@orange.fr</u>

Montant du chèque à établir à l'ordre du GDSA 12

Depuis le 6 mars 2019, le GDSA 12 peut bénéficier de la **reconnaissance d'intérêt général** en application des dispositions énoncées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts (CGI) et par extension avoir la faculté d'émettre des reçus fiscaux pourdes dons.

De ce fait si le cœur vous en dit, à l'heure de « fund rising », n'hésitez pas à faire undon au GDSA 12 indépendamment de votre cotisation. Nos abeilles vous en seront reconnaissantes.

Je fais un don par chèque au GDSA 12 de €

€

15€

TOTAL COTISATION

Je soussigné, en remplissant ce formulaire,

- déclare adhérer au Programme Sanitaire d'Elevage (PSE) porté par la FODSA-GDS12 en partenariat avec le GDSA,
- **et accepte que le GDSA12, FODSA-GDS12 et Farago Aveyron mémorisent mes données personnelles collectées** et qu'ils communiquent occasionnellement avec moi s'ils le jugent nécessaire afin de m'apporter les informations complémentaires sur leurs projets sanitaires, via les coordonnées collectées dans le formulaire.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, nous nous engageons à sécuriser, à ne pas divulguer, à ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement de l'Union Européenne de Protection des Données n° 2016/679 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données.

Vous disposez d'un droit de rectification en vous adressant à jean.blanchot12@orange.fr

Nom – Prénom :

Fait le : Signature

Bulletin à retourner à :

FODSA-GDS12 - Service Apiculture -181 Avenue des Ebénistes PA Bel Air - 12032 RODEZ Cedex 9

Une cotisation sans chèque ne sera pas prise en compte.















L'adhésion au GDSA 12 permet d'accéder :

- √ à un accompagnement technique par un TSA local (technicien sanitaire apicole);
- \[
 \]
 a des conseils vétérinaires par 2 vétérinaires spécialisés en cas de problème (mortalités par exemple);
- ✓ aux médicaments sans la consultation et visite obligatoire du rucher par un vétérinaire à chaque prescription;
- ✓ à des traitements contre le varroa à des tarifs préférentiels ;
- √ à une visite conseil gratuite d'un TSA tous les 5 ans dans le cadre du P.S.E;
- √ à un service de récupération des déchets de médicaments sur le site de Fodsa-GDS12;
- √ à toutes les informations sanitaires du niveau national par le biais de la FNOSAD et de GDSFrance;
- √ à l'appui de la Section Sanitaire Régionale regroupant tous les GDSA d'Occitanie;
- √ à des formations spécialisées dispensées plusieurs fois par an dans les Ruchers La Santé del'Abeille,
- √ à -10% de remise sur l'ensemble des articles apicoles (hors traitement) vendus au magasin Farago Aveyron.

Le GDSA 12 compte 20 TSA, accompagnés par 2 vétérinaires spécialisés en apiculture. Ils ont en charge un accompagnement des nouveaux adhérents et une visite une fois tous les cinq ans de l'ensemble desadhérents. Selon l'enquête nationale sur les mortalités d'abeilles, le taux de mortalités des colonies desmembres du GDSA est de beaucoup inférieur à celui des non adhérents. L'action sanitaire apicole est la raison d'exister des GDSA. Elle est efficace avec la collaboration de tous. Être apiculteur ou apicultrice, c'est être responsable individuellement de ses colonies, et coresponsable d'une aire de butinage partagée. Bonne saison apicole.

Produits proposés en 2024 :

Les médicaments apicoles sont disponibles auprès de :

FARAGO Aveyron - Avenue des Ebénistes - PA Bel Air - 12 032 RODEZ Cedex 9 - Tel. : 05 65 42 18 92Le magasin est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Livraison possible sur demande.

L'équipe technique du magasin se tient à votre disposition pour toute information complémentaire. Livraison possible sur demande.

L'équipe technique du magasin se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Médicaments EN STOCK AU MAGASIN FARAGO AVEYRON	Montant HT	Montant TTC		
VARROMED® (Bio) bidon de 550g pour 12 ruches	24.50€	29.40 €		
APIVAR® (conventionnel) sachet de 10 lanières pour 5 ruches		25.92 €		
BAYVAROL® (conventionnel) boite de 5 sachets de 4 lanières	22.33€	26.80 €		
Médicaments SUR COMMANDE				
APIBIOXAL® (Bio) sachet pour 10 ruches	27.48€	32.98		
OXYBEE® (Bio) 2 sachets de poudre saccharose de 125 g + 1 flacon de solution d'Acide Oxalique de 750 g - pour traiter 30 ruches		45.90 €		
FORMIC PRO® (Bio) 2 sachets de 2 bandes pour 2 ruches		36.60 €		
FORMIC PRO® (Bio) 10 sachets de 2 bandes pour 10 ruches		128.00 €		
Ces tarifs sont affichés sous toute réserve d'augmentation tarifaire au cours de l'année.				











